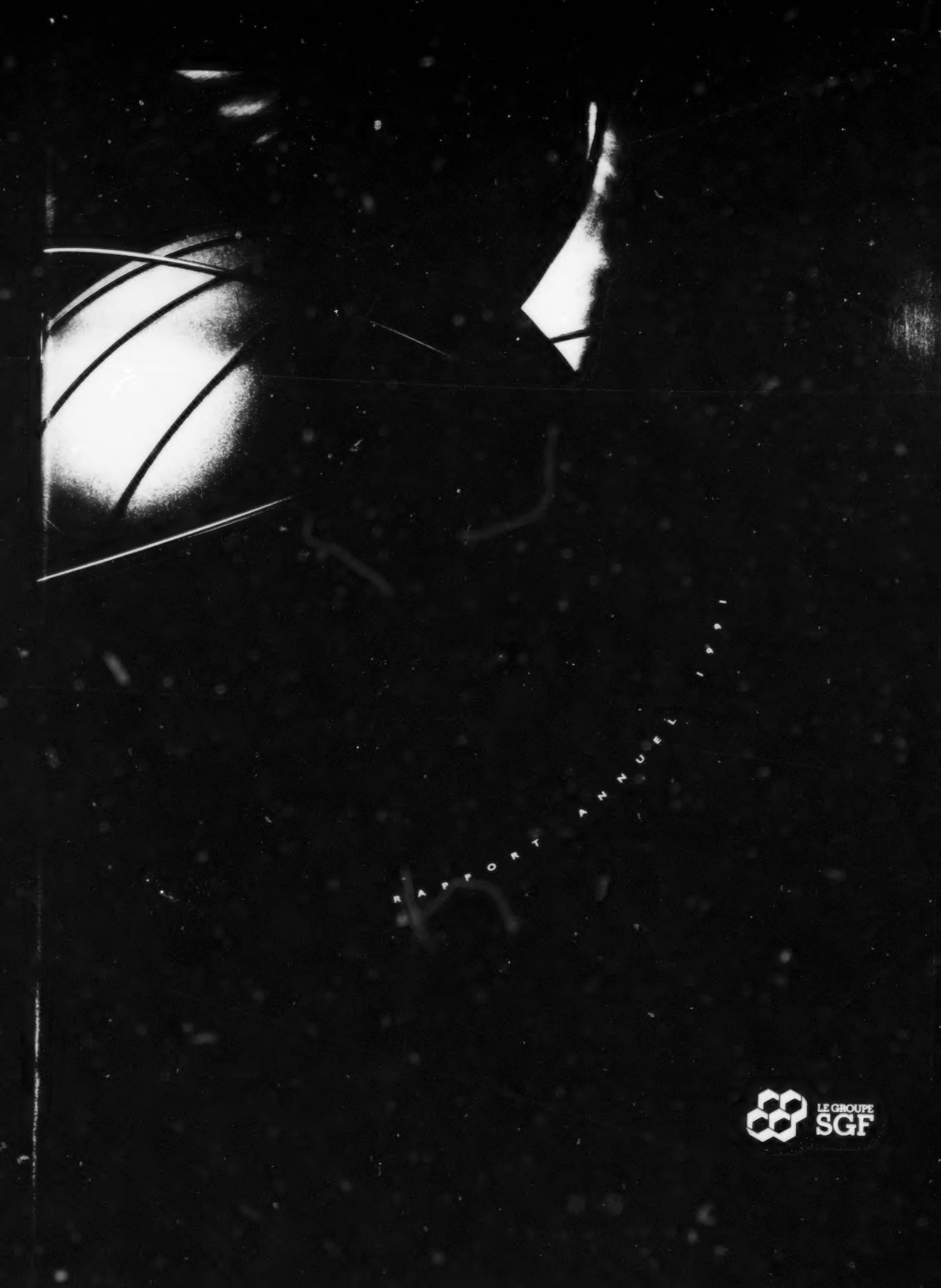
RAPPORT ANNUEL 1981
LE GROUPE SGF

93-00046/

TABLE DES MATIÈRES

Mission **1**
Rapport du président du conseil, président et chef de la direction **2**
Placements **6**
Revue de l'exploitation :
Aluminium **8**
Pétrochimie **10**
Produits forestiers **13**
Construction navale et équipements énergétiques **14**
Matériel de transport **16**
Rapport de la direction – Rapport des vérificateurs **20**
Bilan consolidé **21**
Résultats consolidés **22**
Bénéfices non répartis consolidés **22**
Évolution de la situation financière consolidée **23**
Notes complémentaires **24**
Rétrospective des cinq dernières années **30**
Ressources humaines **31**
Conseil d'administration – Direction **32**

MISSION

La Société générale de financement du Québec (SGF) a pour mission la promotion et la réalisation, en collaboration avec des partenaires, de projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise en conformité avec les politiques de développement économique du gouvernement du Québec. Dans ce cadre, elle assume la gestion d'un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative et assure la planification et le développement des entreprises qu'elle contrôle sur la base de critères de croissance et de rentabilité.

La SGF a été constituée en 1962 et le gouvernement du Québec en est l'actionnaire. Avec un actif de 1,2 milliard de dollars, la SGF est l'un des groupes industriels les plus importants au Québec.

La SGF est présente dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, des produits forestiers, du matériel de transport ainsi que de la construction navale et des équipements énergétiques.

Poursuivant le développement de nouveaux projets industriels fondés sur les avantages stratégiques du Québec, la SGF entend aussi intervenir dans d'autres secteurs qui seront choisis sur la base de leur potentiel de croissance, de rentabilité et de synergie.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'aluminium, la pétrochimie et les produits forestiers, trois des principaux secteurs d'activité de la SGF, ont été sévèrement touchés en 1991 par la récession économique que connaît l'Amérique du Nord. La baisse des prix, particulièrement importante dans le cas des produits de base, a été amplifiée par une augmentation significative des capacités de production. De plus, la force du dollar canadien a accru l'effet de la récession sur ces secteurs industriels, dont une partie importante de la production est exportée aux États-Unis.

En plus de ces facteurs conjoncturels, ces secteurs sont confrontés à d'importants changements structurels amorcés au cours des dernières années. Qu'il suffise de mentionner l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la création de nouveaux blocs économiques, la mondialisation croissante du commerce et de l'investissement, l'accélération du changement technologique ainsi que l'adoption par les gouvernements de nouvelles normes environnementales. De tels changements ont modifié de façon significative la concurrence internationale.

Compte tenu de cette nouvelle réalité, les entreprises, pour améliorer ou maintenir leur compétitivité, doivent se restructurer et recentrer leurs activités sur les gammes de produits, les segments de marché et les domaines pour lesquels elles sont en mesure de maintenir et de développer un avantage concurrentiel durable. Elles doivent aussi accroître leur productivité en consacrant plus d'efforts à la formation continue de leurs ressources humaines, en investissant massivement dans les technologies de pointe, dans la recherche et le développement, ainsi qu'en prenant appui sur le concept de qualité totale. Elles doivent également procéder à des réductions de leurs frais d'exploitation et capitaliser sur l'innovation, qui leur permet de s'adapter aux changements et de demeurer à l'avant-garde de la concurrence.

Face aux bouleversements que connaît l'économie québécoise et aux difficultés engendrées par la conjoncture économique défavorable, la SGF maintiendra son engagement actif dans l'orientation, le développement et la croissance de ses sociétés affiliées, et poursuivra des stratégies visant l'amélioration de leur compétitivité et de leur positionnement au sein de leurs industries respectives. Elle compte également jouer un rôle de premier plan dans la réorientation de l'économie québécoise vers une société à valeur ajoutée. La SGF demeurera un levier économique et un partenaire de premier choix pour la réalisation de projets industriels stratégiques au Québec.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de la SGF reflètent la situation économique et montrent, au 31 décembre 1991, une perte sur activités maintenues, avant éléments exceptionnels et participations minoritaires, de 57 millions de dollars comparativement à une perte de 67,1 millions en 1990. Toutefois, en tenant compte des éléments exceptionnels, la SGF termine l'exercice 1991 avec un bénéfice net de 161,2 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 53,8 millions en 1990.

En effet, à la suite d'une entente intervenue en 1991 entre les gouvernements fédéral et du Québec visant à combler les dépassements de coûts par rapport aux prix plafonds prévus aux contrats de construction de frégates et de modernisation de destroyers octroyés à MIL Davie, la SGF a renversé une provision de 257,5 millions de dollars qui avait été comptabilisée en 1989. Elle a également effectué une radiation d'achalandage de 43,6 millions au regard de son placement dans Domtar. La SGF a inscrit aux livres un bénéfice de 5,1 millions de dollars sur activités abandonnées, découlant principalement de la vente d'une partie de sa participation dans les activités électromécaniques de MIL Tracy.

Malgré la récession économique, qui a influencé à la baisse les résultats des deux derniers exercices, et les importants programmes d'investissement réalisés par la SGF depuis 1989, la situation financière de la SGF demeure saine. En effet, l'avoir de l'actionnaire supporte plus de 55 % de l'actif total et le ratio d'endettement à long terme sur l'avoir de l'actionnaire est de 31:69.

Marc G. Fortier

REDRESSEMENT ET RATIONALISATION

La SGF et ses sociétés affiliées, afin d'améliorer leur compétitivité, ont entrepris et poursuivi en 1991 des programmes de réduction des frais d'exploitation et d'amélioration du rendement. De plus, des plans de financement importants ont été mis en oeuvre dans certaines sociétés affiliées, ce qui leur permettra de traverser la crise actuelle et de profiter de la reprise économique.

La SGF et son partenaire Union Carbide ont mis en place chez Pétromont un programme majeur de réduction des frais d'exploitation et sont en voie de compléter un plan de refinancement d'environ 75 millions de dollars incluant une mise de fonds, par chaque partenaire, de 12,5 millions. Les employés de l'entreprise ont contribué à ces efforts de redressement en acceptant, pour une période de deux ans, un gel et une réduction de salaires, cette dernière étant remboursable en fonction de profits à venir. Ces mesures amélioreront la situation financière et la compétitivité de l'entreprise alors que l'industrie traverse un creux de cycle.

Pour sa part, Domtar a réduit ses frais d'exploitation de 135 millions de dollars en 1991. Par ailleurs, un gel des salaires pour 1992 a été décrété pour les employés non syndiqués et des discussions ont été entreprises avec les syndicats afin de dégager des solutions pouvant entraîner de nouvelles réductions de frais. Pour satisfaire ses besoins de fonds, Domtar a procédé en juillet 1991 à une émission d'actions ordinaires de 100 millions de dollars. Au début de 1992, elle a réalisé un programme de financement de près de un milliard de dollars incluant une nouvelle émission d'actions ordinaires de 150 millions de dollars, ce qui lui procurera les liquidités nécessaires au financement de son exploitation et de la croissance de ses activités. La SGF a contribué au succès de ce programme en souscrivant des actions ordinaires au montant de 36,6 millions de dollars.

Dans le secteur naval, le Groupe MIL a procédé en 1991 à un allégement de ses structures corporatives et à une rationalisation de ses activités. Les fonctions du siège social ont été intégrées à celles de MIL Davie, sa principale unité d'exploitation. Les gouvernements fédéral et du Québec ont convenu en 1991 de couvrir les dépassements de coûts par rapport aux prix plafonds prévus aux contrats de construction navale et verseront environ 363 millions de dollars, dont 263 millions par le gouvernement fédéral et 100 millions par le gouvernement provincial. Concurremment à cette entente, les employés ont convenu d'un contrat social qui prévoit le renouvellement de leurs conventions collectives jusqu'au 31 décembre 1994, date prévue de la fin des travaux en cours, un gel de salaires du 1er janvier au 30 juin 1992 et des augmentations modérées par la suite. Cette entente vise à assurer à l'entreprise la paix industrielle et à améliorer la productivité et la compétitivité du chantier naval.

Pour sa part, la SGF a procédé pour 1992 à des compressions budgétaires dont entre autres, un gel des salaires de son personnel. Ses frais d'administration et de développement pour le prochain exercice demeureront à un niveau comparable à ceux de 1991.

INVESTISSEMENTS

La SGF a poursuivi en 1991, avec ses partenaires, des programmes d'investissement totalisant près de 2 milliards de dollars, dans des secteurs clés de l'économie du Québec. Environ 750 millions ont été investis au cours du dernier exercice. La quote-part de la SGF s'élève à 475 millions de dollars, dont 176 millions ont été investis en 1991.

L'augmentation de 50 % de la capacité de production de l'aluminerie de Bécancour a nécessité des dépenses en immobilisations de l'ordre de 500 millions de dollars. L'investissement dans

l'aluminerie Alouette à Sept-Îles atteindra près de 1,3 milliard au moment de sa mise en exploitation en juin 1992. Pétromont, par le biais d'un investissement d'environ 200 millions de dollars, a amélioré la productivité de son usine d'éthylène à Varennes en augmentant sa capacité et a complété en 1991 la construction et la mise en exploitation d'une nouvelle usine de polyéthylène à haute densité.

Dans un contexte économique difficile, ces dépenses en immobilisations, en plus des milliers d'emplois générés au cours de la phase de construction des usines, amèneront la création d'environ 5 000 emplois directs et indirects permanents et engendreront des activités économiques importantes, tout en renforçant l'assise industrielle de différentes régions du Québec.

PERSPECTIVES

L'année 1992 s'annonce encore difficile dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie et des produits forestiers. Alors que la reprise économique tarde à s'amorcer, les prix des produits de base ne devraient pas augmenter de façon substantielle. La SGF ne prévoit pas de redressement significatif de ses résultats au cours de la présente année.

La réduction des frais d'exploitation et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité constitueront encore cette année des priorités pour la SGF. Elle s'attend à ce que ses employés et ceux de ses sociétés affiliées contribuent à relever le défi de la compétitivité, un facteur clé du nouvel ordre économique mondial. La SGF demeure confiante que ces mesures, combinées à la reprise de l'économie, lui permettront de recouvrer sa rentabilité au cours des prochains exercices.

Cependant, les liquidités de la SGF et ses fonds autogénérés seront insuffisants en 1992 pour répondre à la fois à ses engagements dans le projet Alouette et aux appels de fonds de Pétromont et de Domtar effectués en début d'année. Pour satisfaire ses besoins de fonds, la SGF est en voie de compléter un emprunt de l'ordre de 100 millions de dollars auprès de son actionnaire.

Dans le secteur de l'aluminium, un revirement marquant des résultats s'avère improbable en 1992. En effet, la reprise dépend à la fois d'une hausse importante de la demande mondiale et d'une réduction substantielle, sur le marché des pays occidentaux, des volumes d'aluminium primaire écoulés par les pays de la Communauté des États indépendants. Malgré la compétitivité de leurs alumineries, la SGF et ses partenaires devront être vigilants et s'assurer que la productivité n'est pas réduite par une augmentation des frais d'exploitation. La présence de la SGF dans ce secteur sera accrue par la mise en exploitation de l'aluminerie Alouette en juin prochain. Le défi de la SGF au cours des prochaines années reposera sur le redéploiement de son portefeuille dans ce secteur vers la transformation en aval de l'aluminium primaire. La SGF utilisera le levier que lui confère sa capacité de production d'aluminium afin de développer des projets de transformation dans des créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.

Dans le domaine de la pétrochimie, le retour à la rentabilité de Pétromont dans les plus brefs délais est prioritaire. Cette entreprise se trouve par ailleurs confrontée à des problèmes structurels liés à la taille de son usine d'éthylène de Varennes et à la disponibilité de sources diversifiées et compétitives de liquides de gaz naturel. À cet égard, la SGF entend s'assurer du démarrage en 1992 de la phase initiale du projet Soligaz, soit la construction de cavernes d'entreposage et d'un terminal maritime de déchargement de liquides de gaz naturel à Varennes. Ce projet est primordial pour Pétromont et le centre pétrochimique de Montréal, car leur développement nécessite l'obtention de matières premières à des coûts compétitifs. Lorsque le contexte économique le permettra, il sera possible d'envisager une augmentation de la capacité de l'usine de Varennes à un niveau de taille mondiale et d'amorcer la construction d'un pipeline pour approvisionner le centre pétrochimique de Montréal en liquides de gaz naturel provenant de l'Ouest canadien.

Pour sa part, Domtar entend maintenir ses efforts afin de réduire ses frais d'exploitation, mettre en oeuvre de nouvelles stratégies de commercialisation et concentrer ses activités vers

les secteurs où elle est la plus susceptible d'être concurrentielle, notamment les papiers fins. La concentration dans certains secteurs d'excellence constitue un élément de solution aux problèmes que vit présentement l'industrie forestière du Québec.

Quant au secteur de la construction navale, l'accent portera sur la réalisation des contrats en cours selon les échéanciers et conformément aux budgets. La SGF et la direction du Groupe MIL se pencheront sur la vocation et les perspectives d'avenir de cette entreprise. La survie et le développement du Groupe MIL dépendent de sa capacité d'accroître de façon substantielle sa productivité et sa compétitivité.

Dans le domaine de la fabrication de pièces d'automobiles, la SGF et Magna International, dans le cadre de leur alliance stratégique, poursuivent leurs efforts en vue de réaliser un projet au Québec en 1992. De plus, la SGF évalue des projets dans des secteurs de haute technologie et à valeur ajoutée, notamment ceux de l'aérospatiale et de l'électronique.

Face à la mondialisation des marchés, à l'accélération du changement technologique et à l'évolution rapide des stratégies des entreprises, la SGF réévaluera en 1992 l'ensemble de son portefeuille ainsi que ses stratégies, eu égard à la politique de développement industriel du gouvernement du Québec, qui repose sur la synergie des grappes industrielles et privilégie le développement d'une économie à valeur ajoutée. La SGF entend demeurer un moteur du développement économique au Québec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs Louis-Paul Nolet et Robert Gratton ont quitté le Conseil d'administration pendant l'année. Nous désirons les remercier pour l'apport qu'ils ont fourni. Nous avons accueilli deux nouveaux membres en avril 1992, soit messieurs Luigi Liberatore et L. Jacques Ménard.

RESSOURCES HUMAINES

La SGF a mis en place en fin d'année une structure organisationnelle qui assurera une gestion serrée des entreprises en exploitation et permettra de porter une attention particulière au développement. L'équipe de la SGF pourra ainsi faire valoir davantage son expertise et son entrepreneurship, facteurs clés du succès de l'entreprise. Messieurs Michel Branchaud et André Roy se sont joints récemment à la direction à titre respectif de vice-président, aluminium et de vice-président, affaires corporatives.

En mon nom et au nom du Conseil d'administration, je désire souligner la contribution remarquable de monsieur Robert Gratton au cours de ses 11 années au sein du Conseil; son expertise et la qualité de ses conseils nous manqueront. Je désire également remercier monsieur Louis-Gilles Gagnon, qui a quitté la SGF en novembre 1991 après 16 années de précieuse collaboration à la haute direction de la Société.

Je tiens finalement à exprimer à tous les membres du personnel de la SGF et de ses sociétés affiliées ma reconnaissance pour leurs efforts et leur engagement, qui nous permettront de relever avec succès les défis à venir.

Au nom du Conseil d'administration,

Le président du conseil, président et chef de la direction,

Marc G. Fortier
Montréal, le 10 avril 1992

ALUMINIUM

Albecour, société en commandite

Société générale de financement du Québec
100 %

Aluminerie de Bécancour inc.

Pechiney Reynolds Québec inc.
50,1 %

Albecour, société en commandite
24,95 %

Alumax Québec inc.
24,95 %

Alunor inc. (anciennement 2645-6608 Québec inc.)

Société générale de financement du Québec
100 %

Aluminerie Alouette inc.

Alunor inc.
20 %

VAW Aluminium Canada, société en commandite
20 %

Aluminium Austria Metall (Québec) inc.
20 %

Hoogovens Aluminium Québec, société en commandite
20 %

Kobe Aluminium Canada inc.
13,33 %

Marubeni Métaux et minéraux (Canada), inc.
6,67 %

PÉTROCHIMIE

Éthylec inc.

Société générale de financement du Québec
100 %

Pétromont, société en commandite

Éthylec inc.
50 %

Electric Furnace Products Company Limited
50 %

Pipeline Shawinigan enr.

Éthylec inc.
50 %

Electric Furnace Products Company Limited
50 %

PRODUITS FORESTIERS

Dofor inc.

Société générale de financement du Québec
100 %

Domtar inc.

Dofor inc.
24,4 %

Caisse de dépôt et placement du Québec
17,9 %

Autres actionnaires
57,7 %

CONSTRUCTION NAVALE ET ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES

Le Groupe MIL inc.

Société générale de financement du Québec
65 %

GEC Alsthom NV
35 %

GEC Alsthom Électromécanique inc.

GEC Alsthom NV
65 %

Société générale de financement du Québec
35 %

MATÉRIEL DE TRANSPORT

Industries Devma inc.

Société générale de financement du Québec
100 %

Ligma Corporation

Magna International inc.
55 %

Industries Devma inc.
45 %

AUTRES INVESTISSEMENTS

GEC Alsthom Énergie inc.

Société générale de financement du Québec
10 %

Investissements Novacap inc.

Société générale de financement du Québec
15,7 %

ALUMINIUM

La SGF est présente dans le secteur de l'aluminium depuis 1984. Sa participation, par le biais de filiales à part entière, dans deux des alumineries les plus compétitives au monde, lui assure une position avantageuse dans ce secteur. Sa filiale Albecour, société en commandite, détient une participation de 24,95 % en propriété indivise dans l'aluminerie de Bécancour, dont la capacité annuelle de production d'aluminium primaire est de 360 000 tonnes. Les autres propriétaires de cette usine sont les sociétés française Pechiney et américaine Reynolds Metals, qui en détiennent, conjointement et à parts égales, 50,1 % ainsi que la société américaine Alumax, avec une participation de 24,95 %.

L'autre filiale de la SGF, Alunor inc., détient une participation de 20 % en propriété indivise dans l'aluminerie Alouette à Sept-Îles, dont la capacité annuelle de production d'aluminium primaire, au moment de sa mise en exploitation en 1992, sera de 215 000 tonnes. Les sociétés VAW d'Allemagne, Austria Metall d'Autriche et Hoogovens Groep des Pays-Bas détiennent également des participations de 20 % tandis que les sociétés japonaises Kobe Steel et Marubeni détiennent des participations respectives de 13,33 % et de 6,67 %.

La SGF, par l'entremise de sa filiale Albecour, assure, au prorata de sa participation dans les alumineries, l'approvisionnement en alumine et la vente de l'aluminium produit.

RÉSULTATS FINANCIERS

En 1991, l'offre d'aluminium primaire dans le monde occidental a augmenté de 5,7 % alors que la demande n'a crû que de 0,4 %. Cette croissance de l'offre est attribuable à des augmentations de capacité de plus de 400 000 tonnes et à un nombre record d'exportations par les pays de la Communauté des États indépendants. Le déséquilibre entre l'offre et la demande a causé un gonflement des inventaires et une chute importante des prix.

Dans une conjoncture économique défavorable, Albecour a vendu en 1991 environ 90 000 tonnes d'aluminium comparativement à environ 60 000 tonnes en 1990. La quote-part d'Albecour dans la production de l'aluminerie de Bécancour a augmenté de 30 000 tonnes en 1991 à la suite de la mise en activité de la troisième série de cuves d'électrolyse. Le métal a été commercialisé aux États-Unis, en Europe et au Canada sous forme de plaques de laminage, de billettes d'extrusion et de lingots de refonte.

Les ventes ont atteint 152,5 millions de dollars et ont résulté en un bénéfice de 13,8 millions de dollars par rapport à 118,3 millions de dollars et 31,8 millions de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent.

FAITS SAILLANTS

Entreprise en 1989, la mise en activité de la troisième série de cuves d'électrolyse à l'aluminerie de Bécancour a été complétée en février 1991, deux mois avant l'échéance prévue et en deçà des prévisions budgétaires. Ainsi, la capacité annuelle de production de cette aluminerie, qui compte maintenant 1 040 employés, a augmenté de 120 000 tonnes, permettant de réaliser les économies d'échelle prévues.

La construction de l'aluminerie Alouette, qui a nécessité à certains moments l'apport d'environ 2 600 travailleurs, s'est poursuivie selon l'échéancier et conformément au budget; la mise sous tension de la première cuve d'électrolyse est prévue pour juin 1992. En décembre 1991,

Société générale de financement du Québec
Ventes
(en millions de dollars)

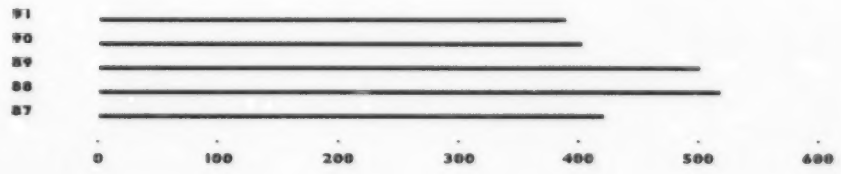

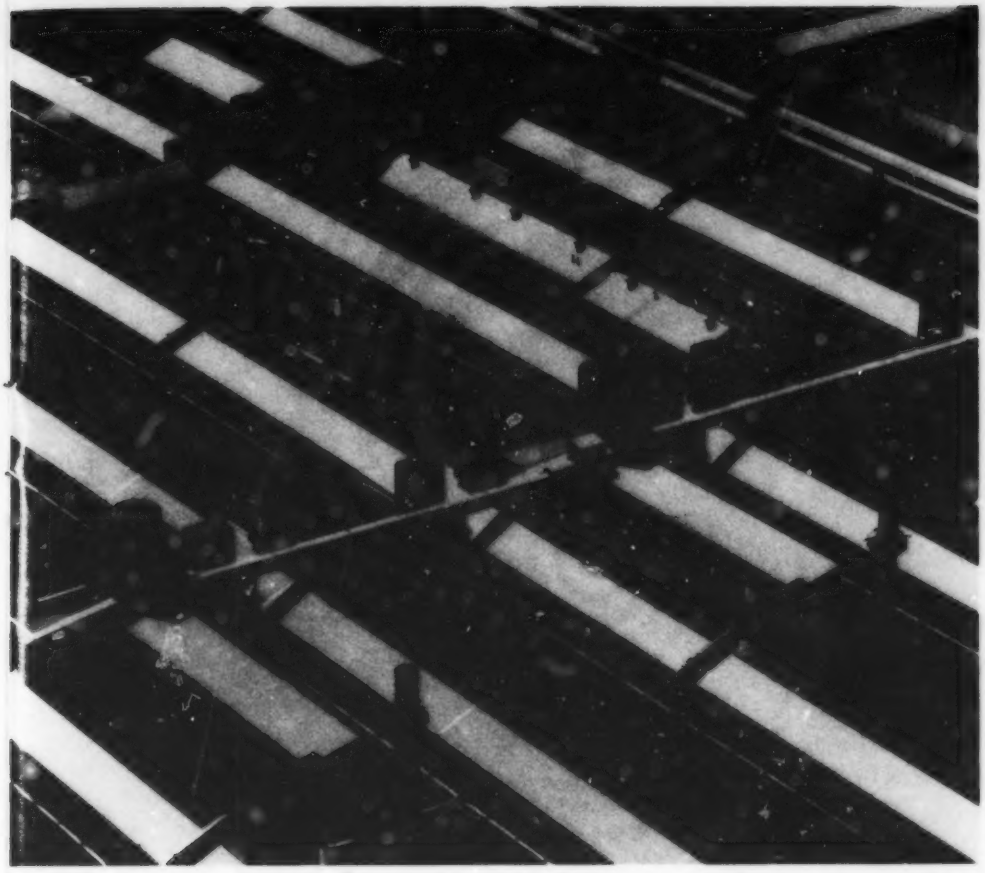

ALUMINERIE DE BÉCANCOUR.

300 employés permanents étaient au travail, et ce nombre sera porté à environ 530 en décembre prochain, lorsque l'usine atteindra sa pleine capacité de production.

La capacité annuelle de production d'aluminium primaire de la SGF sera alors augmentée de 43 000 tonnes et s'élèvera à 133 000 tonnes. Des ententes commerciales d'approvisionnement en alumine et de vente de métal liées à cette augmentation de capacité ont été négociées en 1991 par Albecour.

En mars 1991, l'accréditation syndicale des employés de production et d'entretien de l'aluminerie de Bécancour a été confirmée. La négociation de la première convention collective s'est poursuivie pendant l'année et le dossier a été soumis à l'arbitrage en décembre; une décision est attendue prochainement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La hausse des prix de l'aluminium dépend d'une reprise soutenue de l'économie des pays occidentaux et d'une réduction des exportations d'aluminium des pays de la Communauté des États indépendants. Toutefois, l'on ne prévoit pas de redressement important des prix en 1992.

La SGF entend utiliser le levier que représente sa capacité de production d'aluminium dans le but d'étendre ses activités au domaine de la transformation. Malgré la conjoncture économique difficile, des projets sont à l'étude avec des partenaires éventuels.

PÉTROCHIMIE

La SGF, par le biais de sa filiale à part entière Éthylec inc., est active dans le secteur de la pétrochimie depuis 1980. Éthylec est partenaire à parts égales avec la société américaine Union Carbide dans Pétromont, société en commandite, et dans Pipeline Shawinigan enr.

Pétromont exploite à Varennes une usine d'oléfines dont la capacité annuelle de production est de 265 000 tonnes d'éthylène et de 460 000 tonnes de coproduits, dont le propylène et des mélanges aromatiques. Elle exploite en outre à Montréal-Est une nouvelle usine de polyéthylène à haute densité d'une capacité annuelle de production de 200 000 tonnes.

Pipeline Shawinigan, pour sa part, exploite un réseau de pipelines entre le centre pétrochimique de Montréal-Est et celui de Varennes.

RÉSULTATS FINANCIERS

L'année 1991 a été difficile pour l'industrie pétrochimique. La guerre du golfe Persique a engendré des incertitudes quant à l'approvisionnement en pétrole brut et en matières premières, causant ainsi une augmentation du prix de ces derniers. À la suite du dénouement de cette crise, l'équilibre s'est rétabli entre l'offre et la demande, et les prix ont diminué à compter du deuxième trimestre.

Par ailleurs, la demande d'éthylène aux États-Unis a augmenté de 2,7 % en 1991, comparativement à 5,2 % au cours de l'exercice précédent. La mise en exploitation sur ce marché de nouvelles capacités de production a entraîné, d'une part, une réduction sensible des taux d'utilisation de la capacité de production d'éthylène et de polyéthylène qui sont passés à 88 % et à 83 % respectivement et, d'autre part, une diminution appréciable des prix. Une amélioration des prix ou des marges n'est pas prévue avant 1994.

Société gérérale de financement du Québec
Bénéfice net (perte nette)
(en millions de dollars)

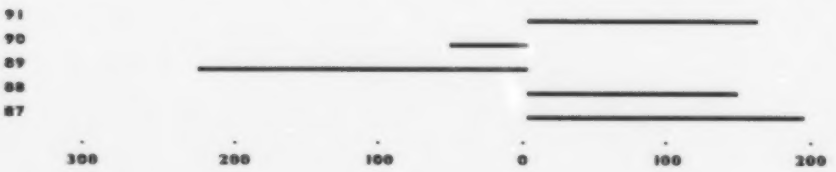

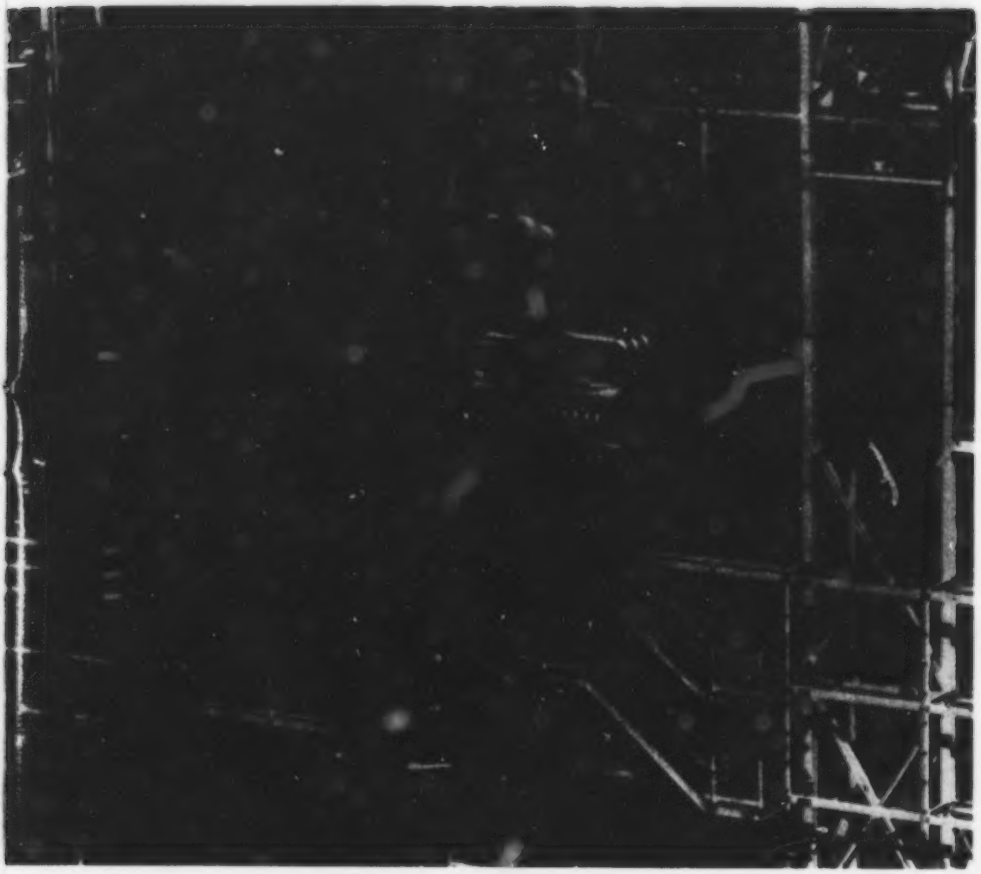

FOUR DE CRAQUAGE À L'USINE D'ÉTHYLÈNE DE PÉTROMONT, À VARENNES.

Tous ces facteurs, survenus alors que Pétromont terminait la réalisation d'un important programme d'investissement, ont eu un effet défavorable sur la performance financière d'Éthylec. Ses ventes ont atteint, en 1991, 126,6 millions de dollars et ont résulté en une perte de 31,3 millions par rapport à des ventes de 148,6 millions de dollars et une perte de 1,1 million au cours de l'exercice précédent.

FAITS SAILLANTS

La capacité annuelle de production d'éthylène de l'usine de Varennes a été portée de 225 000 à 265 000 tonnes en mai 1991, ce qui a permis d'améliorer la productivité de l'usine. La construction, à Montréal-Est, d'une usine de polyéthylène à haute densité utilisant la technologie de pointe Unipol et dont la capacité annuelle de production est de 200 000 tonnes a par ailleurs été achevée en août 1991. Ces deux projets, représentant un investissement de l'ordre de 200 millions de dollars, ont été réalisés selon les échéanciers prévus et conformément aux budgets. Les essais de performance effectués dans les deux usines ont été couronnés de succès. À la suite de l'ouverture de la nouvelle usine de polyéthylène, l'usine de polyéthylène à basse densité de Pétromont a été mise en veilleuse.

Une intégration administrative majeure des activités de Pétromont et de Union Carbide à Montréal-Est a été terminée au cours de l'année. La nouvelle structure qui en découle permettra d'accroître leur productivité et de réduire leurs frais d'administration.

La conjoncture défavorable en 1991 ayant sérieusement porté atteinte à la situation financière de Pétromont, les deux partenaires, Éthylec et Union Carbide, ont mis en place au début de 1992 un important plan de refinancement et de redressement de l'entreprise qui lui permettra de traverser la crise actuelle et d'accroître sa compétitivité à moyen terme. Dans le cadre du plan de financement, les partenaires injecteront 12,5 millions de dollars chacun dans Pétromont et les marges de crédit autorisées seront augmentées. Les employés ont contribué à cet effort en acceptant, en janvier 1992, un gel et une réduction de salaires de l'ordre de 10 %, éventuellement remboursable en fonction des bénéfices à venir.

Petresa, filiale du groupe espagnol CEPSA, et Éthylec ont terminé en 1991 l'étude détaillée du projet «LAB» visant la production d'alkylbenzène linéaire, un actif surfactant utilisé dans la production de détergents domestiques et industriels. La faisabilité du projet a été confirmée, mais en raison de la conjoncture défavorable de l'industrie pétrochimique et des priorités stratégiques de la société CEPSA, celle-ci a reporté pour le moment la réalisation du projet.

Pétromont et ses partenaires, Soquip, Noverco et le Groupe SNC ont poursuivi le développement du projet Soligaz, dont les trois volets sont l'entreposage souterrain de liquides de gaz naturel, l'aménagement d'un terminal maritime et la construction d'un pipeline pour approvisionner le centre pétrochimique de Montréal en liquides de gaz naturel. Les autorisations environnementales permettant la réalisation de cavernes d'entreposage et d'un terminal maritime à Varennes ont été émises à l'automne 1991.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 1992 a été amorcée sur une note positive. Le plan de refinancement de Pétromont est en voie de réalisation et les efforts se concentreront cette année vers l'atteinte des objectifs de réduction des frais et d'amélioration de la productivité.

La SGF souhaite que la phase initiale du projet Soligaz, c'est-à-dire la construction de cavernes d'entreposage et celle d'un terminal maritime à Varennes, soit réalisée dans les plus brefs délais.

Lorsque la situation des prix et des marchés le permettra, des projets majeurs pourront être entrepris et la construction du pipeline pourra alors être amorcée.

PRODUITS FORESTIERS

La SGF est active depuis 1963 dans le domaine des produits forestiers. Elle détient, par le biais de sa filiale à part entière, Dofor inc., 24,4 % des actions de Domtar inc., une société québécoise desservant une clientèle mondiale au moyen d'une grande variété de produits dans les secteurs des pâtes et papier, des emballages et des matériaux de construction.

Domtar est l'un des principaux fabricants et marchands de papiers fins non couchés et de carton-caisse au Canada et constitue, pour le marché canadien, l'un des principaux fournisseurs de papier couverture en plus d'être le deuxième fournisseur de bois d'oeuvre pour l'Est du Canada.

Cette entreprise occupe le troisième rang parmi les fournisseurs de produits de gypse en Amérique du Nord en plus d'être le plus important fournisseur nord-américain de panneaux mélaminés décoratifs pressés à chaud.

RÉSULTATS FINANCIERS

La récession, la force persistante du dollar canadien et l'augmentation importante des capacités de production dans le domaine des papiers fins ont influé de façon négative sur les résultats de Domtar en 1991. En fait, les prix de la quasi-totalité des produits manufacturés par l'entreprise ont chuté en cours d'exercice.

Dans ce contexte, Domtar a subi en 1991 une perte de 148 millions de dollars par rapport à une perte nette, sur les activités poursuivies, de 333 millions en 1990. L'on retrouvait dans les résultats de 1990 des charges inhabituelles de 237 millions de dollars après impôts. La perte d'exploitation de l'entreprise a été de 125 millions de dollars en 1991 comparativement à une perte d'exploitation de 45 millions en 1990. La quote-part de la SGF dans la perte de Domtar a été de 40,5 millions de dollars comparativement à une perte de 85,2 millions en 1990.

FAITS SAILLANTS

Afin d'améliorer sa situation financière et d'accroître sa compétitivité, Domtar a axé ses efforts en 1991 sur un plan d'action en quatre points :

En premier lieu, par le biais d'un important programme de rationalisation, les frais d'exploitation de l'entreprise ont été réduits de 135 millions de dollars.

Sur le plan stratégique, Domtar a décidé de concentrer dorénavant ses activités commerciales dans les secteurs les plus susceptibles d'être concurrentiels et d'offrir le meilleur rendement possible à ses actionnaires.

En plus d'une émission d'actions ordinaires de 100 millions de dollars en juillet 1991, Domtar a en outre réalisé au début de 1992 un vaste programme de financement lui permettant d'accroître ses liquidités et de satisfaire ses besoins de capitaux pour plusieurs années. Les principaux volets de ce programme sont les suivants :

- une nouvelle facilité de crédit bancaire renouvelable de 500 millions de dollars;
- l'émission aux États-Unis de billets d'une valeur de 175 millions de dollars américains;
- la conversion d'un prêt existant de 150 millions de dollars de la SDI en un montant équivalent de nouvelles actions privilégiées de l'entreprise;
- l'émission au Canada d'actions ordinaires de l'entreprise en contrepartie d'une somme de 150 millions de dollars.

La SGF, par l'entremise de sa filiale Dofor, a participé à cette émission en souscrivant 6 100 000 actions ordinaires, au montant de 36,6 millions de dollars, lui permettant ainsi de maintenir sa participation de 24,4 % au capital-actions de Domtar.

Finalement, une restructuration organisationnelle amorcée en 1989 et axée principalement sur la suppression de certains niveaux de direction et la réduction du nombre d'employés, a résulté jusqu'à maintenant en l'abolition de près de 3 500 postes, ce qui, outre l'économie réalisée, contribuera à l'amélioration du processus décisionnel et à la création de liens plus directs entre la direction, les exploitants et la clientèle.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré quelques signes de reprise au cours des premiers mois de 1992 et les programmes de réduction des frais et d'amélioration de la rentabilité, il est prévu que Domtar subira une perte d'exploitation en 1992.

Des discussions entamées avec les employés et les syndicats concernant la situation de l'entreprise et les solutions à envisager permettent de prévoir des diminutions additionnelles des frais.

Finalement, le nouveau plan de financement et les mesures mises en place dans le but d'améliorer l'avantage concurrentiel de l'entreprise devraient lui permettre de profiter de la reprise graduelle de l'économie en 1992.

CONSTRUCTION NAVALE ET ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES

La SGF est présente dans les secteurs de la construction navale et des équipements énergétiques depuis 1965. Le Groupe MIL inc., dans lequel la SGF détient une participation de 65 % et GEC Alsthom NV, une société franco-britannique, une participation de 35 %, compte trois divisions : la construction et la réparation navales de MIL Davie, la conception et le génie naval de MIL Systems Engineering et MIL Offshore, qui capitalise sur le développement futur des marchés de l'industrie pétrolière et gazière en haute mer.

GEC Alsthom Électromécanique inc., une entreprise oeuvrant dans le domaine des équipements énergétiques, est détenue à 65 % par GEC Alsthom et à 35 % par la SGF.

RÉSULTATS FINANCIERS

En 1991, le Groupe MIL a enregistré une perte sur activités maintenues avant poste exceptionnel de 8,6 millions de dollars sur des ventes de 108,9 millions de dollars comparativement à une perte de 13,2 millions et des ventes de 134,8 millions en 1990.

Le bénéfice net de 1991 s'élève toutefois à 256,7 millions de dollars à la suite du renversement d'une provision pour perte prévisible sur les contrats en cours de MIL Davie se chiffrant à 257,5 millions de dollars et d'un gain de 7,5 millions de dollars sur la vente de l'actif de MIL Tracy à GEC Alsthom Électromécanique inc.

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'année, MIL Davie a poursuivi la réalisation de ses principaux contrats, soit l'assemblage de trois frégates de patrouille et la modernisation de quatre destroyers de la classe Tribal pour le compte du gouvernement canadien.

Société générale de financement du Québec
Dépenses en immobilisations
(en millions de dollars)

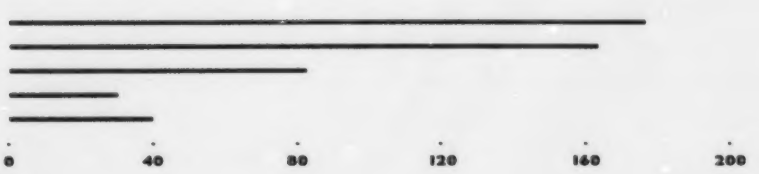

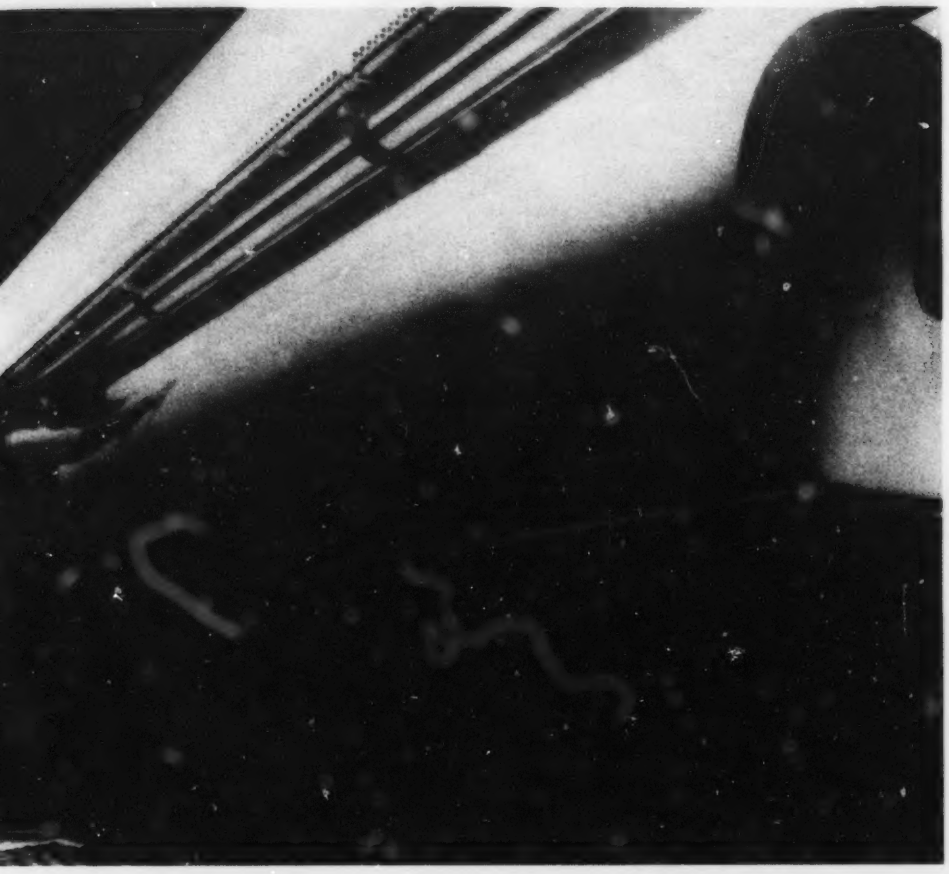

MACHINE NO. 7 À L'USINE DE PAPIERS DE COMMUNICATIONS DE DOMTAR, À WINDSOR.

Après plusieurs mois de négociations, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu, le 30 décembre 1991, un accord visant à couvrir les dépassements de coûts par rapport aux prix plafonds prévus aux contrats de construction des frégates et de modernisation des destroyers. L'entente prévoit, entre autres, une contribution financière de l'ordre de 363 millions de dollars répartie entre les gouvernements fédéral et provincial à raison de 263 millions de dollars et de 100 millions de dollars respectivement. La signature de cette entente a permis le renversement de la provision pour perte prévisible sur les contrats en cours de MIL Davie.

Les employés de MIL Davie ont convenu, dès juillet 1991, de renouveler les conventions collectives venant à échéance le 31 décembre 1991 en acceptant un gel de salaires pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1992 et des augmentations modérées jusqu'au 31 décembre 1994, la date prévue de la fin des travaux en vertu des contrats de construction et de modernisation.

L'année 1991 a été marquée par une réorganisation et une rationalisation des activités du Groupe MIL. En premier lieu, tous les travaux liés à la construction navale à Tracy ont été terminés en février 1991, et cette activité a été abandonnée par la suite. En mars 1991, GEC Alsthom Électromécanique inc., une nouvelle société détenue à 65 % par GEC Alsthom et à 35 % par la SGF, a acquis du Groupe MIL les éléments d'actif liés à ses activités électromécaniques. Cette société, dont le siège social est au Québec, permettra la mise au point et la production de turbines et d'alternateurs destinés aux centrales hydro-électriques du monde entier.

Ensuite, en raison de la réduction des activités du Groupe MIL et afin de réduire ses frais d'administration, son siège social et ses activités corporatives ont été transférés de Montréal à Lauzon. Sur le plan organisationnel, les divisions MIL Systems Engineering et MIL Offshore relèvent dorénavant de la direction de MIL Davie, permettant ainsi une meilleure intégration de leurs activités et un allégement de la structure corporative.

Enfin, les discussions se sont poursuivies en cours d'année afin de résoudre les différends qui opposent le Groupe MIL à Saint John Shipbuilding, le maître d'oeuvre du projet de construction des frégates.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours des deux prochaines années, le Groupe MIL concentrera ses efforts sur la réalisation des contrats en cours selon les budgets et conformément aux échéanciers.

Le carnet de commandes du Groupe MIL étant peu garni, mis à part les contrats en cours, les dirigeants de l'entreprise, conjointement avec la SGF, étudieront en 1992 les différents moyens à envisager pour assurer l'avenir du Groupe MIL à plus long terme.

MATÉRIEL DE TRANSPORT - INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

La SGF est active dans le secteur de l'automobile depuis 1989. Ligma Corporation, une entreprise de moulage, de finition et d'assemblage de panneaux intérieurs d'automobiles, est détenue à 55 % par Magna International inc., de Markham en Ontario, et à 45 % par Industries Devma inc., filiale à part entière de la SGF. L'usine de Ligma est située à Nashville dans l'Illinois.

Société générale de financement du Québec
Avoir de l'actionnaire
(en millions de dollars)

LANCEMENT D'UNE FRÉGATE

AU CHANTIER MARITIME DE MIL DAVIE, À LAUZON.

RÉSULTATS

Ligma Corporation a réalisé en 1991 des ventes de 38,5 millions de dollars comparativement à 55,7 millions de dollars en 1990. Le lancement de la production d'un nouveau panneau intérieur pour un véhicule construit par la société Chrysler n'a pas compensé la baisse marquée des ventes d'autres panneaux intérieurs fabriqués depuis 1989 pour le compte des sociétés Ford et Chrysler.

Son bénéfice net en 1991 a été de 4,7 millions de dollars comparativement à un bénéfice avant postes exceptionnels de 7,3 millions de dollars l'année précédente. L'écart défavorable des ventes a été partiellement compensé par une baisse des frais financiers et de l'amortissement découlant de la restructuration financière de la société ainsi que par une réduction des frais fixes d'exploitation.

La quote-part d'Industries Devma dans le bénéfice net de Ligma Corporation au cours de l'exercice 1991 s'est élevée à 2 millions de dollars. En 1990, la quote-part avait atteint 7,4 millions de dollars compte tenu d'un gain découlant de la réorganisation de l'entreprise.

FAITS SAILLANTS

L'année 1991 a été marquée par la restructuration financière de Magna International, le partenaire d'Industries Devma. Cette restructuration a rétabli la santé financière de Magna International, permettant ainsi de réactiver l'étude de projets de fabrication de pièces d'automobiles au Québec dans le cadre de l'alliance stratégique entre les partenaires.

Au chapitre de l'exploitation, soulignons l'obtention par Ligma Corporation, en 1991, de la mention de qualité totale «Q1» de Ford, performance remarquable si l'on considère que cette entreprise n'agit à titre de fournisseur de panneaux intérieurs pour Ford que depuis moins de trois ans.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Ligma Corporation devrait réaliser en 1992 des ventes légèrement supérieures à celles de 1991 et maintenir un niveau de rentabilité comparable à celui atteint au cours du dernier exercice.

L'évaluation de la faisabilité de projets de fabrication de pièces d'automobiles au Québec se poursuit. L'amélioration de la situation financière de Magna International et le lancement d'un nouveau modèle de voiture à l'usine de General Motors à Sainte-Thérèse constituent des éléments favorables à la concrétisation d'un premier projet au Québec.

MATÉRIEL DE TRANSPORT - INDUSTRIE DE L'AÉROSPATIALE

L'importance relative des entreprises québécoises dans l'industrie canadienne de l'aérospatiale s'est accrue au cours de l'année 1991. Plusieurs occasions d'investissements ont été évaluées par la SGF au cours de l'exercice, bien qu'aucune transaction n'ait été effectuée à ce jour. La SGF poursuivra ses efforts de prospection et de montage de projets au cours de l'année 1992.

Société générale de financement du Québec
Actif
(en millions de dollars)

PANNEAU INTÉRIEUR POUR VÉHICULE AUTOMOBILE FABRIQUÉ PAR LIGMA CORPORATION.

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Dans l'exercice de ses responsabilités, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 1991 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la société, Samson Bélair Deloitte & Touche, avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Montréal, le 10 avril 1992.

Le président du conseil, président et chef de la direction,

Marc G. Fortier

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1991 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Montréal, le 14 février 1992.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990 *(note 3)*
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	78 541 $	88 931 $
Débiteurs	63 047	88 792
Contrats en cours, déduction faite de la facturation progressive (note 2)	8 990	–
Stocks	56 628	55 698
Avance à l'actionnaire	34 435	–
Frais payés d'avance	4 223	3 882
Tranche à moins d'un an des placements à long terme	2 800	2 800
Actif net sur activités abandonnées (note 3)	–	7 417
	248 664	247 520
Placements à long terme (note 4)	246 934	322 540
Immobilisations (note 5)	661 208	511 578
Autres éléments d'actif, moins amortissement de 36 854 000 $ (31 054 000 $ en 1990)	7 440	10 333
	1 164 246 $	1 091 971 $
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 6)	40 634 $	43 065 $
Créditeurs et dettes courues	102 438	80 299
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	34 506	24 695
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours (note 2)	–	39 209
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours (note 7)	–	59 040
Passif net sur activités abandonnées (note 3)	765	–
	178 343	246 308
Gain de change reporté	7 342	11 253
Provision pour garantie et revenus reportés	18 208	15 402
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours (note 7)	–	155 787
Dette à long terme (note 8)	286 626	152 151
Participations minoritaires	23 227	22 432
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 9)	347 500	347 500
Écarts de conversion	(3 852)	(4 477)
Bénéfices non répartis	306 852	145 615
	650 500	488 638
	1 164 246 $	1 091 971 $

Au nom du conseil,

Marc G. Fortier
administrateur

Georges-A. Pouliot
administrateur

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990 *(note 3)*
Ventes	**387 949 $**	401 664 $
Bénéfice avant les postes suivants	**20 868 $**	44 946 $
Amortissement des immobilisations	**26 716**	19 346
Amortissement des autres éléments d'actif	**5 800**	7 203
Amortissement de l'achalandage	**874**	900
Amortissement du gain de change reporté	**(4 313)**	(4 774)
Amortissement des revenus reportés	**(187)**	–
Intérêts et frais sur la dette à long terme	**12 154**	6 174
Intérêts et frais sur la dette à court terme	**7 416**	5 131
Radiation d'éléments d'actif	**–**	7 593
Radiation de placements	**324**	580
Revenus de placements	**(9 358)**	(18 217)
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	**38 437**	88 107
	77 863	112 043
	(56 995)	(67 097)
Radiation de l'achalandage (note 4)	**(43 566)**	–
Récupération de la perte prévisible sur les contrats en cours (note 7)	**257 506**	–
Participations minoritaires	**(795)**	(822)
Bénéfice (perte) sur activités maintenues	**156 150**	(67 919)
Activités abandonnées		
Bénéfice sur activités abandonnées (note 3)	**5 087**	3 753
Quote-part du bénéfice sur activités abandonnées d'une société satellite	**–**	10 377
Bénéfice net (perte nette)	**161 237 $**	(53 789)$

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990 *(note 3)*
Solde au début	**145 615 $**	199 404 $
Bénéfice net (perte nette)	**161 237**	(53 789)
Solde à la fin	**306 852 $**	145 615 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

exercice terminé le 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990 *(note 3)*
Activités d'exploitation		
Liquidités générées sur activités maintenues (note 10)	**10 780 $**	17 778 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation et des retenues sur contrats	**41 093**	24 708
Variation de la provision pour garantie et revenus reportés	**2 993**	5 121
	54 866	47 607
Activités de financement		
Avance à l'actionnaire	**(34 435)**	–
Nouvelle dette à long terme	**169 187**	17 015
Versements sur la dette à long terme	**(24 287)**	(21 005)
	110 465	(3 990)
Activités d'investissement		
Variation des placements à long terme, net	**(9 612)**	2 976
Acquisition d'immobilisations, net	**(176 470)**	(163 183)
Autres éléments d'actif	**(2 907)**	(3 682)
	(188 989)	(163 889)
Variation des liquidités provenant des activités maintenues	**(23 658)**	(120 272)
Variation des liquidités provenant des activités abandonnées	**15 699**	22 589
Liquidités au début	**45 866**	143 549
Liquidités à la fin	**37 907 $**	45 866 $

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

exercice terminé le 31 décembre 1991

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) **Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale et les comptes des sociétés en nom collectif et en commandite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les résultats des filiales, sociétés en nom collectif et sociétés en commandite, sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) **Comptabilisation des revenus sur contrats de conception et fabrication**

La société comptabilise ses revenus du secteur naval, de génie maritime et industriel selon la méthode de l'avancement des travaux. Les provisions relatives aux garanties sont comptabilisées au moment où les revenus sont inscrits. La société pourvoit à toute perte prévisible, s'il y a lieu.

c) **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) **Contrats en cours**

Les contrats en cours sont évalués au moindre du coût majoré des gains estimatifs et de la valeur de réalisation nette. Le coût est composé de la main-d'oeuvre directe, de la matière première et des frais généraux y afférents.

e) **Placements à long terme**

Les placements dans Domtar inc., Ligma Corporation et GEC Alsthom Électromécanique inc., des sociétés satellites, sont présentés à la valeur de consolidation. Les autres placements à long terme sont présentés au coût.

f) **Achalandage de consolidation**

L'achalandage est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

g) **Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes les subventions s'y rapportant. Elles incluent également les intérêts imputés pendant la construction de certaines usines. L'amortissement est principalement pourvu selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

h) **Frais de démarrage**

Les frais de démarrage comprennent les coûts excédentaires engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont amortis sur une période de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

i) **Impôts sur le revenu**

Les bénéfices de la société et de ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les autres sociétés pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt.

j) **Conversion des devises étrangères**

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les ventes, les achats et les dépenses en capital sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les gains et les pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt.

Le poste «Écarts de conversion» paraissant à l'avoir de l'actionnaire comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion des investissements dans des sociétés étrangères.

k) **Régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficits actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

l) **Aide gouvernementale**

L'aide gouvernementale reçue pour compenser des frais d'exploitation est portée en réduction de ces frais.

2. CONTRATS EN COURS, DÉDUCTION FAITE DE LA FACTURATION PROGRESSIVE

(en milliers de dollars)	1991	1990
Contrats en cours	**581 893 $**	466 756 $
Facturation progressive	**(447 903)**	(463 286)
	133 990	3 470
Aide gouvernementale	**(125 000)**	—
Coûts provisionnés antérieurement	**—**	(42 679)
	8 990 $	(39 209)$

3. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 30 mars 1991, la société a vendu la division MIL Tracy, qui concevait et fabriquait des équipements hydro-électriques, pour une contrepartie totale de 35 464 000 $ payée comptant. Par conséquent, les résultats d'exploitation et les éléments d'actif et de passif reliés à cette division ont été reclassés comme activités abandonnées en 1990.

En 1990, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société Alcools de commerce enr. qui exploitait une entreprise manufacturière d'alcool éthylique. En 1989, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société MIL Vickers inc. qui concevait et fabriquait des produits industriels. L'actif net comprend les éléments suivants évalués à leur valeur de réalisation :

(en milliers de dollars)	1991	1990
Actif net (passif net) sur activités abandonnées		
Actif à court terme	**4 854 $**	53 041 $
Actif à long terme	**13**	34 418
Passif à court terme	**(5 420)**	(69 976)
Passif à long terme	**(212)**	(10 066)
	(765)$	7 417 $
Bénéfice sur activités abandonnées		
MIL Tracy	**5 166 $**	6 985 $
MIL Vickers inc.	**(86)**	664
Alcools de commerce enr.	**7**	(3 896)
	5 087 $	3 753 $

Les ventes provenant des activités abandonnées s'élèvent à 31 447 000 $ en 1991 (117 800 000 $ en 1990).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

(en milliers de dollars)	1991	1990
Domtar inc., valeur du marché 190 769 000 $ (234 146 000 $ en 1990)	175 111 $	259 357 $
Ligma Corporation	17 090	15 096
GEC Alsthom Électromécanique inc.	9 770	–
Autres		
Débentures subordonnées, 6 %, remboursables jusqu'en 1997	15 000	17 500
Billets subordonnés, à un taux maximal de 8½ % jusqu'en mars 1993 et au taux préférentiel par la suite, remboursables en 1998	20 000	20 000
Billet, 8 %, remboursable jusqu'en 1997	2 650	2 950
Autres placements	10 113	10 437
	249 734	325 340
Tranche à moins d'un an	2 800	2 800
	246 934 $	322 540 $

La société détient 24,4 % (27,6 % en 1990) des actions donnant droit de vote de Domtar inc. La valeur de consolidation du placement incluait un montant d'achalandage non amorti de 44 741 000 $ en 1990. Une charge d'amortissement de 1 175 000 $ (1 222 000 $ en 1990) a été inscrite aux résultats de l'exercice. Un montant de 5 548 000 $ a été radié pour tenir compte de la dilution de la participation survenue en juillet 1991. Le solde non amorti de 38 018 000 $ a été radié pour refléter la baisse de valeur du placement.

La société détient 45 % des actions donnant droit de vote de Ligma Corporation. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 3 658 000 $ (3 752 000 $ en 1990).

Au cours de l'exercice, la société a souscrit à 35 % des actions donnant droit de vote de GEC Alsthom Électromécanique inc. au prix total de 12 412 000 $. La valeur de consolidation du placement est réduite d'un gain non réalisé de 2 642 000 $ découlant de la vente de la division MIL Tracy à cette société.

5. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	1991	1990
Terrains	5 982 $	6 419 $
Bâtiments	84 372	73 956
Équipement	515 095	438 259
Construction en cours	189 959	100 912
	795 408	619 546
Amortissement cumulé	134 200	107 968
	661 208 $	511 578 $

Au cours de l'exercice, la société a capitalisé 5 066 000 $ d'intérêts (9 610 000 $ en 1990).

6. GARANTIES DES EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à court terme d'une filiale au montant de 15 021 000 $ en 1990 et les lettres de garantie bancaire de la filiale au montant de 10 968 000 $ (13 721 000 $ en 1990) sont garantis par un transport général des stocks et des dettes de livres ainsi que de certains dépôts à terme de la filiale de même que par des obligations émises en vertu d'actes de fiducie créant des charges fixes et flottantes sur tous les autres biens de la filiale non grevés de façon spécifique.

L'emprunt bancaire à court terme d'une société en commandite au montant de 18 005 000 $ (6 260 000 $ en 1990) est garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif de la société en commandite.

7. AIDE GOUVERNEMENTALE

Une entente d'aide gouvernementale pour MIL Davie inc., une filiale de la société, d'un montant minimum de 363 000 000 $ est intervenue le 30 décembre 1991 entre les gouvernements du Canada et du Québec.

Les pertes prévisibles qui étaient antérieurement comptabilisées seront compensées par cette aide. En conséquence, la provision pour pertes de 257 506 000 $, comptabilisée en 1989, a été virée aux résultats.

Le 31 décembre 1991, une somme de 125 000 000 $ a été encaissée en fonction d'une des étapes clés prévues dans l'entente. Cette aide a été portée en diminution du coût des contrats en cours.

8. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)	1991	1990
Emprunt bancaire, au taux préférentiel, remboursable en versements semi-annuels à compter de 1993 jusqu'en 2000	**53 000 $**	— $
Filiales et sociétés affiliées		
Emprunts bancaires, au taux préférentiel majoré de ⅛ de 1 % ou au taux LIBOR majoré de ½ de 1 %, remboursables en versements semi-annuels	**176 908**	129 664
Emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de ⅛ de 1 %, garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif d'une société en commandite, convertible au cours des trois prochaines années en un prêt à terme de huit ans	**58 463**	13 464
Dû au gouvernement fédéral, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 1 000 000 $ jusqu'en 2000	**9 000**	10 000
Emprunt, au taux préférentiel majoré de ⅛ de 1 %, garanti par des obligations émises aux termes d'actes de fiducie comportant des charges fixes ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursable jusqu'en 1997	**5 390**	6 295
Obligation relative à l'amélioration du fonds de pension d'une filiale, remboursable jusqu'en 1994	**3 307**	4 344
Dû à une société satellite, sans intérêt ni modalités de remboursement	**9 000**	5 000
Autres	**6 064**	8 079
	321 132	176 846
Tranche à moins d'un an	**34 506**	24 695
	286 626 $	152 151 $

La dette à long terme de la société comprend 153 087 000 $ (111 750 000 $ en 1990) en devises des États-Unis.

En vertu d'une convention d'échange de paiements d'intérêts, une filiale a établi un taux fixe sur une portion de ses emprunts totalisant 20 000 000 $ US, à un taux d'intérêt effectif de 10,35 % sur une période restante de quatre mois.

8. DETTE À LONG TERME *(suite)*

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	$ CA	$ US
1992	4 534 000	25 887 000
1993	9 840 000	27 750 000
1994	9 229 000	29 612 000
1995	8 771 000	29 612 000
1996	8 768 000	18 438 000

9. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la société sont détenues par la province de Québec

(en milliers de dollars)	1991	1990
Autorisé, valeur nominale de 10 $ l'action		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500 $	347 500 $

10. LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES SUR ACTIVITÉS MAINTENUES

Bénéfice (perte) sur activités maintenues	156 150 $	(67 919)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	26 716	19 346
Amortissement des autres éléments d'actif	5 800	7 203
Amortissement de l'achalandage	874	900
Amortissement du gain de change reporté	(4 313)	(4 774)
Amortissement des revenus reportés	(187)	—
Radiation d'éléments d'actif	—	7 593
Radiation de placements	324	580
Gain (perte) à la réalisation d'immobilisations	124	(124)
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	38 437	88 107
Dividendes d'une société satellite	—	7 505
Participations minoritaires	795	822
Provision relative aux immobilisations	—	1 218
Radiation de l'achalandage	43 566	—
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours	(257 506)	(42 679)
	10 780 $	17 778 $

11. ENGAGEMENTS

a) **Dofor inc. et Éthylec inc.**

Dans le cadre de programmes de financement, Dofor inc. s'est engagée à souscrire au capital de Domtar inc. 36 600 000 $ et Éthylec inc. s'est engagée à souscrire au capital de Pétromont, société en commandite, 12 500 000 $. Ces engagements sont conditionnels à la réalisation de l'ensemble des éléments des programmes de financement.

b) **Pétromont, société en commandite**

Pétromont, société en commandite affiliée à Éthylec inc., a reçu au cours des exercices financiers de 1983 et de 1984 une aide financière totalisant 50 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour la compenser des pertes subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel de capital et d'intérêts à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 1993, établies en fonction de la rentabilité de la société sans toutefois pouvoir excéder 10 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Aucune provision n'a été comptabilisée quant au remboursement éventuel de cette aide financière.

Au cours des exercices financiers antérieurs, Pétromont, société en commandite a reçu une aide financière du gouvernement du Québec en guise de compensation pour certaines pertes d'exploita-

tion et afin de pourvoir au financement de certains investissements. L'entente relative à cette aide prévoyait le remboursement d'une somme de 5 100 000 $ en 1990. En vertu d'une entente supplémentaire intervenue le 1er avril 1990, le remboursement de ce capital et intérêts calculés au taux préférentiel à compter du 1er janvier 1990 est reporté au 1er janvier 1994. La quote-part de cette dette pour la société est de 3 183 000 $ (2 909 000 $ en 1990), incluant 633 000 $ d'intérêts (359 000 $ en 1990).

c) **2645-6608 Québec inc.**

Les propriétaires du projet de l'aluminerie Alouette ont signé le 1er septembre 1989 une entente prévoyant la construction, à Sept-Îles, d'une aluminerie au coût estimatif de 1 300 000 000 $. Au 31 décembre 1991, le solde des engagements à venir était de 520 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 104 000 000 $.

d) **Donohue St-Félicien inc.**

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la société s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations de première hypothèque d'une valeur nominale de 100 000 000 $ US et 35 000 000 $, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1991, le solde de ces obligations était de 37 500 000 $ US et de 13 125 000 $ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1992.

Cet engagement de la société est garanti par la province de Québec.

e) **Baux**

Les principaux baux en vertu desquels la société et ses filiales sont présentement engagées totalisent 14 473 000 $ pour les cinq prochaines années.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Selon les dernières évaluations actuarielles, la valeur actuarielle des prestations constituées, la valeur marchande de l'actif des caisses de retraite et les surplus actuariels des divers régimes des filiales de la société s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)	1991	1990
Valeur actuarielle des prestations constituées	39 848 $	55 416 $
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite	41 619	56 294
Surplus actuariels	1 771 $	878 $

13. PASSIF ÉVENTUEL RELIÉ AU SECTEUR NAVAL

Le Groupe MIL inc. et ses filiales font l'objet d'une poursuite de 1 700 000 000 $ plus les intérêts relativement à des contrats de conception et de fabrication de frégates et ont été mises en défaut par l'entrepreneur général. Le Groupe MIL inc. et ses filiales contestent cette poursuite et la mise en défaut et ont de plus produit une réclamation pour un montant à déterminer.

En 1989, Le Groupe MIL inc. a produit une réclamation de 20 000 000 $ contre l'entrepreneur général pour bris de contrat relatif à la construction des frégates. L'entrepreneur général a produit une contre-réclamation de 109 000 000 $ qui est contestée par Le Groupe MIL inc.

Selon la direction, les résultats de ces réclamations sont indéterminables. Tous les profits ou toutes les pertes pouvant en découler seront comptabilisés aux résultats lorsqu'ils seront connus.

14. FRAIS FUTURS D'ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS ET DE RESTAURATION DES LIEUX

Une nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui s'applique à l'exercice terminé le 31 décembre 1991, exige que des provisions soient constituées pour les frais futurs d'enlèvement d'immobilisations et de restauration des lieux.

La direction de la société est d'avis que les frais futurs d'enlèvement d'immobilisations et de restauration des lieux ne peuvent être déterminés avec suffisamment de précision. Aucune provision n'a donc été comptabilisée relativement à cette éventualité.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1991.

RÉTROSPECTIVE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1991**	1990	1989	1988	1987
Résultats					
Ventes	**387 949 $**	401 664 $	500 370 $	517 246 $	420 244 $
Bénéfice avant les postes suivants :	**20 544**	36 773	66 259	138 196	34 969
Amortissements	**(28 890)**	(22 675)	(18 179)	(17 911)	(16 875)
Intérêts	**(19 570)**	(11 305)	(21 029)	(18 398)	(19 109)
Revenus de placement	**9 358**	18 217	27 584	21 963	10 964
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	**(38 437)**	(88 107)	(5 767)	24 833	44 670
Bénéfice (perte) avant autres éléments	**(56 995)**	(67 097)	48 868	148 683	54 619
Éléments exceptionnels	**213 940**	0	(257 506)	0	142 248
Participations minoritaires	**(795)**	(822)	(822)	5 466	11 014
Bénéfice (perte) sur activités maintenues	**156 150**	(67 919)	(209 460)	154 149	207 881
Activités abandonnées	**5 087**	14 130	(17 981)	(7 140)	(13 915)
Bénéfice net (perte nette)	**161 237**	(53 789)	(227 441)	147 009	193 966
Dépenses en immobilisations	**176 470**	163 183	82 272	29 976	39 635
Bilan					
Fonds de roulement	**70 321**	1 212	192 673	253 920	135 651
Placements à long terme	**246 934**	322 540	409 564	413 938	398 234
Immobilisations	**661 208**	511 578	363 305	298 949	317 057
Autres éléments d'actif ou de passif	**(18 110)**	(172 109)	(242 123)	16 390	37 076
Dette à long terme	**(286 626)**	(152 151)	(159 494)	(167 172)	(212 500)
Participations minoritaires	**(23 227)**	(22 432)	(21 610)	(20 788)	(5 770)
Avoir de l'actionnaire	**650 500 $**	488 638 $	542 315 $	795 237 $	669 748 $

RESSOURCES HUMAINES

au 31 décembre

Nombre d'employés par secteur d'activité

	1991	1990
Aluminium		
Albecour inc.	11	9
Aluminerie de Bécancour inc.	1 040	1 126
Aluminerie Alouette inc.	300	86
Pétrochimie		
Pétromont, société en commandite et Pétromont inc.	702	316
Produits forestiers		
Domtar inc.	10 802	13 280
Construction navale et équipements énergétiques		
Le Groupe MIL inc.	3 750	4 671
GEC Alsthom Électromécanique inc.	1 005	—
Matériel de transport		
Ligma Corporation	200	220
Autres	28	33
Total	17 838	19 741

RAPPORT SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La SGF a pris les dispositions nécessaires pour assurer à ses employés et visiteurs un environnement exempt de fumée, conformément aux prescriptions de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
(au 10 avril 1992)

Michel Audet ▲
Sous-ministre,
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et de la
Technologie

André Brouillette
Président,
Gestion Brouillette inc.

Franco Fava ■
Secrétaire,
Neilson Excavation inc.

Marc G. Fortier ▲●
Président du conseil,
président et chef de
la direction,
Société générale de
financement du Québec

Yves Graton ●
Administrateur
de sociétés

Yves Guérard ▲
Président du conseil
et chef de la direction,
Sobeco inc.

Jean-Yves Leblanc ●
Président,
Groupe matériel de transport,
Bombardier inc.

Yseult Lefebvre-Richard
Présidente,
J.B. Lefebvre limitée

Luigi Liberatore
Président,
Investissements Elmag inc.

L. Jacques Ménard
Vice-président du conseil et
directeur général au Québec,
Burns Fry limitée

Georges-A. Pouliot, c.r. ■
Associé senior,
Pouliot, Mercure

Henri A. Roy ●
Vice-président exécutif,
La Corporation Trizec
limitée

John D. Thompson ▲■●
Président et chef de
la direction,
Montréal Trust

▲ Membre du comité exécutif
■ Membre du comité de vérification
● Membre du comité des ressources humaines

DIRECTION
(au 10 avril 1992)

Marc G. Fortier
Président du conseil,
président et chef de la
direction

Michel Branchaud
Vice-président,
aluminium

Claude Hélie
Vice-président,
finances et trésorier

Guy Ouimet
Vice-président,
planification et
développement

Louis-M. Riopel
Vice-président,
pétrochimie

André Roy
Vice-président,
affaires corporatives

Michel Béland
Conseiller juridique et
secrétaire

Paul Buron
Directeur,
finances

Martin Desmeules
Directeur,
exploitation – aluminium

Richard Fredette
Directeur,
planification stratégique

Bernard Hamel
Directeur,
matériel de transport

Patrick G. Hiron
Directeur,
pétrochimie

Michel Jacques
Directeur,
transformation et
développement – aluminium

Roger Jenkins
Directeur,
électronique

Jacques Mallette
Contrôleur

Annie Thabet
Directeur,
projets